



Ligue PACA des échecs

NATIONALE 4

RÈGLEMENT



Remarque préliminaire : le règlement par défaut est celui du championnat de France des clubs :
http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/A02_2024_25_Championnat_de_France_des_Clubs.pdf

Figurent ici uniquement les particularités déclinables au niveau de la Ligue PACA des échecs.

1 – Organisation générale

1.1 Structure

Le championnat de France des clubs de Nationale 4 ou N4 est organisé chaque saison par la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur des Échecs.

Le nombre d'accès en N3 attribué à la ligue est déterminé par la FFE. La ligue dispose de 5 accès. Elle organise cette répartition avec la création de 5 groupes de N4.

Chaque groupe est constitué de 8 équipes. S'il y a lieu, la direction technique de la Ligue procède à des repêchages en utilisant les départages de l'article 4.4 du règlement fédéral.

1.2 Déroulement de la compétition

Le championnat se joue par équipes de clubs. Le nombre d'équipes par club n'est pas limité. Dans chaque groupe, la compétition est organisée selon le système toutes rondes.

A l'issue de la saison, l'équipe classée première de chaque groupe est promue en N3.

L'équipe classée première de chaque groupe de Régionale 1 est promue en N4.

Le nombre d'équipes rétrogradées en Régionale est déterminé en fonction du nombre global d'équipes de la ligue rétrogradées de N3 vers la N4 en utilisant le même départage que l'article 4.4 du règlement fédéral.

1.3 Engagements

Pour participer à la compétition, tous les clubs concernés doivent impérativement remplir en ligne sur le site de la Ligue PACA des échecs un formulaire d'engagement dûment rempli.

Le règlement de 15 € devra être effectué avant la date limite fixée par la Ligue.

Les clubs doivent également s'acquitter avant le 15 juin des éventuelles amendes contractées lors de la saison précédente, sous peine de non-inscription au championnat.

2 – Organisation de la compétition

2.1 Direction de la compétition

Le directeur et/ou la directrice de la nationale 4 ainsi que les directions de groupe sont nommées par la Présidence de la Ligue. La direction technique de la Ligue répartit les équipes inscrites en N4 entre les différents groupes. La proximité géographique est retenue comme critère principal de répartition des groupes afin de limiter les déplacements.

La direction de groupe est chargée de concevoir un calendrier cohérent, de le soumettre à la direction technique de la Ligue pour validation, de faire respecter les règlements, de collecter les résultats, d'en vérifier la conformité et de les diffuser sur le site fédéral.

2.2 Calendrier

Les dates des différentes rondes sont données par la Fédération Française des Échecs.

Les rencontres se déroulent normalement les 7 dimanches correspondant aux journées d'interclubs fixées par la FFE en N3.

2.4 Arbitres

En N4, les clubs doivent avoir une ou un arbitre fédéral Elite, d'Open, de Club ou jeune. Une demande de dérogation pour une durée d'un an est possible, à condition de la demander auprès de la commission technique de la Ligue et d'avoir au moins un arbitre stagiaire pour la saison en cours. Le non-respect de ces dispositions au 30 avril de la saison en cours entraînera la relégation des équipes du club concerné en Nationale inférieure pour la saison suivante. Cette rétrogradation se cumulera avec une rétrogradation sportive le cas échéant.

2.5 Responsable des rencontres et arbitrage

Voir article du règlement fédéral. En N4, les matchs sont dirigés par un arbitre fédéral Elite, d'Open ou de Club désigné par le responsable de la rencontre. Une demande de dérogation peut être demandée auprès de la direction technique de la ligue. L'arbitre d'un match de N4 peut être joueur dans ce match et officier dans un maximum de deux matchs de N4 et/ou de division inférieure. La personne responsable de la rencontre doit vérifier le statut de l'arbitre du match. Les clubs fautifs sont sanctionnés d'une amende de 150 € par infraction. Le non-paiement dans les délais fixés entraîne pour les équipes concernées l'exclusion du championnat la saison suivante.

3 – Déroulement des matchs

Les articles 3 du règlement fédéral sont appliqués ainsi que l'article 8 des règles générales R01 concernant le rôle du capitaine. Pour l'article 3.7.b, remplacer la Commission Technique Fédérale par la Commission Technique de la Ligue.

La règle 3.7.f sur le noyau s'applique en nationale 4 de la même façon qu'en N1, N2 et N3.

3.8. Forfaits sportifs

Voir article du règlement fédéral. Sauf cas de force majeure reconnu par le Directeur de la Nationale, tout forfait d'une équipe est sanctionné par une amende de 100 €, doublée si c'est à la dernière ronde.

4 – Résultats – Classements

Voir règlement fédéral.